

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 28 (1982)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles économiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles économiques

1. Echanges commerciaux franco-suisses : le recul se confirme

Comme nous l'annoncions déjà, avec quelques réserves, en juin dernier (B.H. N° 18, du 18.6.82), les échanges commerciaux entre la France et la Suisse vont connaître cette année une nette régression, en tout cas en valeur.

Alors que les résultats globaux du commerce extérieur suisse des sept premiers mois de l'année en cours font apparaître une diminution des importations suisses de 4,1 % en valeur et une augmentation des exportations suisses de 0,8 % en valeur par rapport à la période correspondante de 1981, les résultats par pays pour les mois de janvier à juillet 1982 révèlent une évolution sensiblement différente au niveau du commerce bilatéral franco-suisse.

En effet, on peut constater avec une certaine inquiétude que les importations en Suisse de produits français ont régressé de 11,8 % par rapport aux sept premiers mois de 1981 et que les exportations suisses vers la France ont diminué de 3,1 % par rapport à la même période. Il faut rappeler cependant que cette tendance n'est peut-être pas aussi significative qu'on pourrait le penser, puisqu'elle se base sur des données brutes en valeur et que l'évolution du cours du change entre les monnaies française et suisse peut l'expliquer en partie.

Elle reste néanmoins un sujet de préoccupation pour tous ceux qui ont pour mission de développer les échanges commerciaux entre les deux pays.

2. Régime français des changes : les frontaliers pourront garder 2 500 F en Suisse

De par un décret de 1980, les frontaliers français exerçant une activité salariée à l'étranger sont autorisés à conserver dans le pays d'exercice de cette activité la part de leur rémunération qui est nécessaire au règlement de leurs dépenses courantes dans le pays. Cependant, les besoins pouvant être très différents suivant les situations, l'évaluation de cette provision a soulevé de nombreuses difficultés. Pour clarifier la situation, le Groupement des frontaliers a sollicité, en mai dernier, un entretien avec le chef de cabinet de Laurent Fabius, Ministre français du Budget.

Les résultats de ces démarches sont contenus dans une lettre adressée au directeur général des Douanes par la direction du Trésor ; celle-ci prie les services des douanes de considérer comme conformes au texte de l'arrêté les avoirs détenus à l'étranger dans la limite de la contre-valeur de 8 000 F français,

soit environ 2 500 F suisses. En outre, elle autorise les frontaliers à bénéficier des régimes destinés à encourager l'épargne lorsqu'ils impliquent une participation de l'employeur, et des dispositions relatives à l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise, même lorsqu'elles supposent un blocage des fonds pendant une certaine période. Ces sommes doivent être rapatriées dès qu'elles deviennent disponibles. En cas de fraude, l'amende correspond à la moitié des avoirs non rapatriés.

3. Révision de la Convention fiscale entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions : les négociations continuent

Des négociations ont eu lieu les 8 et 9 juillet 1982 à Paris pour modifier la convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions de 1966/1969. Ces négociations ont permis d'aboutir à un large accord sur la notion de domicile des personnes physiques, sur l'imposition des intérêts, celle des gains en capital et celle des salaires des travailleurs frontaliers, ainsi que sur l'échange de renseignements.

En revanche, un accord n'a pas encore pu être trouvé concernant les modalités d'imposition de la fortune (un tel accord est nécessaire en raison de l'introduction en France d'un impôt sur les grandes fortunes). Les négociations se poursuivent et devraient aboutir d'ici la fin du mois d'octobre.

4. Liaisons ferroviaires franco-suisses : on repart d'une liaison Paris-Berne par TGV

Une séance de travail groupant les milieux intéressés à une liaison TGV Paris-Berne par Pontarlier et Neuchâtel a eu lieu mi-septembre en Suisse. On y a décidé de reprendre contact avec le Ministère français des Transports et la S.N.C.F. afin de leur rappeler l'intérêt d'une liaison rapide et sans transbordement entre Paris et Berne par des rames TGV, assurant les relations avec Dole, Pontarlier et Neuchâtel.

Extrait du Bulletin hebdomadaire d'Information de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Stand suisse à la Foire internationale de Marseille

A l'occasion de la Foire internationale de Marseille, qui a eu lieu cette année du 24 septembre au 4 octobre, la Chambre de Commerce Suisse en France a réalisé un pavillon suisse en liaison avec l'Office National Suisse du Tourisme et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale.

Pour marquer l'importance qu'elle attachait à cette présence helvétique, la Direction de la Foire a consacré le 30 septembre 1982 à une journée officielle suisse.

M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, a présidé aux diverses manifestations et réceptions organisées à cette occasion par la Chambre de Commerce Suisse en France, la Foire Internationale de Marseille et le Consulat Général de Suisse à Marseille.



Photo : Lors de l'inauguration de la Foire, le 24 septembre 1982, MM. Jacques Delors, Ministre de l'Economie et des Finances, et Gaston Defferre, Ministre de l'Intérieur, Maire de Marseille sont reçus au Pavillon suisse par M. Bénédic de Cerjat (à droite en blanc), Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Suisse en France.